

INFORMATION GÉNÉRALE AUX ADHÉRENTS CONCERNANT LA SAISON 2020-2021

Cher(e)s adhérent(e)s, assistantes maternelles, parents, partenaires...

Tel que nous vous l'avions annoncé, dans nos communiqués des mois de juillet et septembre 2020, nous avons tout mis en œuvre grâce au travail de l'équipe et de nos bénévoles, pour permettre à un maximum d'entre vous de nous retrouver pleinement (accueil sur place) **dès le mardi 15 septembre 2020**, en garantissant l'application des protocoles sanitaires.

C'est ce que nous avons fait avec la reprise de l'ensemble de nos accueils : tout public, 0-3 ans, assistantes maternelles, collectivités.. de façon adaptée et progressive (réservation de créneaux, nombres maximum de personnes, coupure des séances en deux afin de permettre un temps de ménage entre les séances...)

Seule la ludothèque Sablonat (Espace famille le Petit Prince sur le quarter Nansouty) n'a pas encore pu ouvrir à ce jour car il s'agit d'une structure avec plusieurs occupants. Cette organisation est plus compliquée car cela demande une bonne organisation et concertation avec la ville, à cause du contexte sanitaire. L'ouverture est prévue après les vacances d'Automne si tout va bien.

Malheureusement, suite à l'arrêté de la préfète mise à jour le 25 septembre 2020, l'équipe de l'association Interlude ne peut vous accueillir en jeu sur place, jusqu'au 10 octobre 2020 inclus.

Cependant, les créneaux de location de jeux et jouets ont été ré-ouverts dans les ludothèques de la Bastide et des Berges du Lac alors n'hésitez pas venir choisir vos jeux et jouets !

https://booking.myrezapp.com/fr/online/booking/minisite/9839/association-interlude?fbclid=IwAR2Nt3poyHGA0xkAiwHFvyGOMH4bXjg1FHVG_bwVvuLKAFVDBk6ym2lIXVo

Nous pouvons de nouveau vous accueillir dès le mardi 13 octobre 2020. Nous sommes plus que prêts.

Suite à quelques demandes d'adhérents concernant un prolongement de l'adhésion ou des réductions concernant la cotisation, nous souhaitons rappeler que s'inscrire dans une association loi de 1901, n'entre pas dans le champ d'une prestation commerciale.

En effet, l'adhésion (10€), renforcée par le paiement d'une cotisation annuelle (20€), est un acte volontaire qui ne constitue pas l'achat d'une prestation tarifée.

Les adhérents sont les parties prenantes d'un projet collectif et en aucun cas des consommateurs d'activités dispensées à la séance.

C'est le principe même de la vie associative et il est indivisible, même s'il n'exclut pas la possibilité de proposer des solutions ou gestes compensatoires à l'égard de ses membres.

L'association a d'ailleurs fait le choix de ne pas augmenter la cotisation alors que cette crise impacte financièrement celle-ci (coûts liés aux protocoles sanitaires : masques, produits d'entretien, personnels pour l'entretien supplémentaires... et baisse d'activité avec l'annulation de groupes, animations extérieurs...).

Beaucoup d'entre vous nous ont fait part de leur fidélité et solidarité pendant la période de fermeture imposée à nous et nous vous en remercions !

Pour marquer ce soutien, nous espérons que malgré l'incertitude qui plane sur cette saison (injonction de fermeture sur certaines périodes potentielles) et l'adaptation dont nous devons faire preuve (créneaux avec moins de personnes, fréquence de créneaux moins importante...), vous continuerez à vous inscrire dans « votre association » cette saison.

Plus que jamais nous avons besoin de vous dans cette période très difficile où nous mettons tout en œuvre pour poursuivre un accueil et des animations de qualité.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le conseil administration et l'équipe de l'association Interlude